

JUSTIFICATION DES ABSENCES

Concer	ne l'élève :		
NOM :		Prénom:	Classe :
le sous	ssigné(e), Monsieur / l	Madame :	
	justifie l'absence de	mon enfant aux dates indiquées ci-de	ssous:
	O Matin	O Après-Midi	O Journée
•	Le// 202 _ (1 Du// 202 _ au	our) //202 _ (Certificat médical o	obligatoire dès le 3e jour)
1. 1	Raison de santé :		
	a. O maladie		
	b. O voir certifica	t agrafé ou collé au verso <i>(Certificat 1</i>	nédical obligatoire dès le 3e jour)
	c. O consultation	médicale (attestation de visite oblig	ratoire)
2. <u>1</u>	Raison de transport : (L	es départs anticipés en week-end ou co	ongé, ne sont pas autorisés.)
	a. O grève des tra	-	
	b. O panne de vé		
		la circulation	
•		raticables (neige, verglas)	
3.]	Raisons familiales :		
	a. O décès (attest	ation obligatoire)	
	b. O autre		
4. <u>s</u>	Convocation par une a	utorité publique : (attestation oblig	atoire)
Merc	ci de ne cocher qu'une des po.	sibilités	
		à préciser pour 1a – 3b :	
Sig	nature (s):		
	\ 1 / /	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	1 1 1
	adre reservé	<u>a la direction : (Visa</u>	de la direction pour avis)
	 Favorable 		
	o Défavorabl	e	
<u> </u>			

Ecole Fondamentale Libre Halanzy Grand- Place, 12 B- 6792 Halanzy © 063/ 67.81.59 Ecole Fondamentale Libre Battincourt
Rue Chanoine Paul Ley, 8
B-6792 Battincourt
© 063/38.65.89



Dans l'enseignement primaire et en 3e maternelle, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1er degré; l'absence ne peut dépasser 4 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève; l'absence ne peut dépasser 2 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2e au 4e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève; l'absence ne peut dépasser 1 jour.

Les motifs justifiant l'absence autres que ceux définis ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement, pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou de transport. Conformément aux circulaires le lui imposant, la direction se doit d'avertir le service de l'obligation scolaire dès que l'enfant a 9 demi-jours absences non justifiées.

<u>Coller ici :</u>				
0	Le certificat médical			
0	L'attestation de l'autorité publique			

Ecole Fondamentale Libre Halanzy
Grand- Place, 12
B- 6792 Halanzy
\$\mathbb{\ma

Ecole Fondamentale Libre Battincourt Rue Chanoine Paul Ley, 8 B-6792 Battincourt © 063/38.65.89